



Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Chantilly

CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE de COYE-la-FORET (60580)

Tél. : 03.44.58.45.45

Fax : 03.44.58.70.18

Site Web : www.coyelaforet.com

REGLEMENT AIDE AU CHAUFFAGE

BENEFICIAIRES :

L'aide au chauffage est destinée aux coyens résidant depuis plus d'un an sur la commune de Coye la Forêt,

CONDITIONS de RESSOURCES :

L'aide est calculée selon le Quotient Familial (revenu fiscal de référence, divisé par 12, puis divisé par le nombre de parts).

	Montant du QF	Montant de l'aide
Tranche 1	De 0 à 660 €	500 €
Tranche 2	De 661 à 833 €	400 €
Tranche 3	De 834 à 1250 €	300 €

L'aide est versée une seule fois par année civile, sur le compte bancaire du bénéficiaire.

L'aide ne doit pas excéder le montant annuel des frais de chauffage.

DOCUMENTS à FOURNIR :

- ✚ Avis d'imposition ou non-imposition sur les revenus de toutes les personnes vivant à la même adresse.
- ✚ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✚ Justificatif de domicile d'un an minimum
- ✚ Relevé d'identité bancaire

Le dossier est à déposer au secrétariat du CCAS. Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré et sera rejeté.